

**COMPTE RENDU DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2015**

L'an deux mil quinze, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - a) Décision n° 2014-28 : Marché en procédure adaptée n° 14/MAPA/15 – Marché public complémentaire au marché 12/MAPA/13.
  - b) Décision n° 2015-5 : Marché 14/MAPA/12 – Entretien et maintenance des chaudières de faible puissance.
  - c) Décision n° 2015-6 : Convention avec un artiste (Christian Tétard) dans le cadre « 1 mois / 1 artiste ».
  - d) Décision n° 2015-7 : Convention avec un artiste (Pascal Hée) dans le cadre « 1 mois / 1 artiste ».
  - e) Décision n° 2015-8 : Convention avec un artiste (Eléna Paroucheva) dans le cadre « Expo Jazz à la cave ».
- Délibérations :
  1. Débat d'orientations budgétaires 2015 : Budget communal (Annexe n° 1).
  2. Débat d'orientations budgétaires 2015 : Budget assainissement (Annexe n° 2).
  3. Réserve parlementaire 2015 : Installation de trois conteneurs (Annexe n° 3).
  4. Sécurisation de la circulation aux abords de l'école Pasteur (« Côte-Lecuyer ») : Demande de subvention au Conseil général.
  5. Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : Subvention pour les travaux d'entretien sur monument historique n'appartenant pas à l'Etat.
  6. Convention tripartite d'autorisation de travaux et de gestion ultérieure du rond-point de la route départementale 922 entre le Conseil général des Yvelines, la Ville de Meulan-en-Yvelines et la Ville de Tessancourt-sur-Aubette (Annexe n° 4).
  7. C.I.G. : Sortie du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures.
  8. Élections : Indemnisation des travaux supplémentaires accomplis par les agents.
    - Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Axel ROMERA			X	Ergin MEMISOGLU	
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				Secrétaire de séance
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT			X	Cécile ZAMMIT-POPESCU	
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-François CADOT	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
Mme	Catherine BAUDUIN	X				
M.	Patrice DUC	X				
M.	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)      présents : 27      votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Monsieur JORDAN FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015 est adopté par 29 voix pour.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES:

- a) Décision n° 2014-28 : Marché en procédure adaptée n° 14/MAPA/15 – Marché public complémentaire au marché 12/MAPA/13.
- b) Décision n° 2015-5 : Marché 14/MAPA/12 – Entretien et maintenance des chaudières de faible puissance.
- c) Décision n° 2015-6 : Convention avec un artiste (Christian Tétard) dans le cadre «1 mois / 1 artiste».
- d) Décision n° 2015-7 : Convention avec un artiste (Pascal Hée) dans le cadre «1 mois / 1 artiste».
- e) Décision n° 2015-8 : Convention avec un artiste (Eléna Paroucheva) dans le cadre « Expo Jazz à la cave ».

### DÉLIBÉRATIONS :

#### N° 12 329 : Débat d'orientations budgétaires 2015 : Budget communal

Le Bureau municipal ayant été consulté,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au budget communal pour l'année 2015.

#### N°12 330 : Débat d'orientations budgétaires 2015 : Budget assainissement

Le Bureau municipal ayant été consulté,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au budget assainissement pour l'année 2015.

#### N°12 331 : Réserve parlementaire 2015 : Installation de trois conteneurs

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **SOLLICITE** la réserve parlementaire – programmation 2015, au titre de l'installation de ces conteneurs,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs, juridiques, financiers afférents à cette opération.

#### N°12 332 : Sécurisation de la circulation aux abords de l'école Pasteur (« Côte-Lecuyer ») : Demande de subvention au Conseil général

Le Bureau municipal ayant un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **ADOpte** l'avant-projet de l'opération de sécurisation de la circulation aux abords de l'école Pasteur (« Côte-Lecuyer ») pour un montant prévisionnel de 61 470, 15 € HT
- **SOLLICITE** du Conseil général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords d'établissements scolaires d'un montant de 9 360 €
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux présentés en séance et conformes à l'objet du programme
- **S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

#### N°12 333 : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : Subvention pour les travaux d'entretien sur le monument historique n'appartenant pas à l'Etat

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **SOLLICITE** de la DRAC une subvention pour les travaux d'entretien sur monument historique n'appartenant pas à l'Etat au taux maximum,
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux présentés en séance et conformes à l'objet du programme,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

#### N°12 334 : Convention tripartite d'autorisation de travaux et de gestion ultérieure du rond-point de la route départementale 922, entre le Conseil général des Yvelines, la Ville de Meulan-en-Yvelines, et la Ville de Tessancourt-sur-Aubette

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 6 contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO), et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite d'autorisation de travaux et de gestion ultérieure du rond-point de la route départementale 922 entre le Conseil général des Yvelines, la Ville de Meulan-en-Yvelines, et la Ville de Tessancourt-sur-Aubette.

#### N°12 335 : C.I.G. : sortie du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **DEMANDE** la sortie du groupement de commande pour la dématérialisation des procédures.

#### N°12 336 : Élections : indemnisation des travaux supplémentaires accomplis par les agents

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** l'indemnisation des agents titulaires et non titulaires selon les modalités suivantes :  
→ Pour ceux qui ne peuvent prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) et n'ayant pas récupéré le temps supplémentaire effectué, l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)  
→ Pour ceux qui bénéficient d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS), seule la récupération sera possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.